

Synode de la Province II

Proposition de résolution soumise par Yvonne O'Neal

Résolution 2022-5

Soumission d'une résolution à la 80e Convention générale

Désignation du dimanche de la rupture du silence

Il est résolu que la Province internationale de l'Atlantique - la deuxième province de l'Église épiscopale - soumette la résolution suivante à la 80e Convention générale de l'Église épiscopale qui se réunira en 2022 :

Il est résolu, avec l'accord de la Chambre des _____ (House of _____), que cette 80e Convention générale de l'Église épiscopale désigne comme dimanche de la « Rupture du silence » le dimanche le plus proche du 25 novembre, qui est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Il est résolu que l'objectif commun est de mettre fin à l'épidémie de violence à l'égard des femmes et d'affirmer, en tant que chrétiens, que la violence n'a pas sa place au sein de nos familles, de notre Église et de nos communautés.

Il est résolu que l'Église épiscopale encourage l'éducation de son clergé et de ses laïcs sur la façon de soutenir les survivants de viol et de violence sexuelle, y compris les soins tenant compte des traumatismes, et qu'elle plaide en faveur de ceux qui ne sont pas encore prêts à parler ouvertement afin que la voix des survivants ne soit pas seule à s'exprimer ; et en outre

Il est résolu que nous joignons nos voix et nos prières à celles des personnes qui, dans le monde entier, cherchent à éliminer la violence sexiste.

Explication

Les Églises de la Communion anglicane, y compris l'Église épiscopale, participent à la campagne de 16 jours contre la violence sexiste, qui se déroule chaque année du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) au 10 décembre (Journée internationale des droits de l'homme). La période des 16 jours comprend d'autres dates importantes, comme la Journée internationale des défenseurs des Droits de l'homme (29 novembre), la Journée mondiale du Sida (1er décembre) et l'anniversaire du massacre de Montréal (6 décembre). Nous pensons qu'il est approprié de célébrer le dimanche "Briser le silence" pendant cette période.

Le dimanche de la rupture du silence a commencé au diocèse de Polynésie, dans l'Église anglicane d'Aotearoa, de Nouvelle-Zélande et de Polynésie, avec une résolution du synode diocésain en 2013, « Qu'au sein du diocèse de Polynésie, il y ait une tolérance zéro sur la violence contre les femmes et les enfants au sein de nos foyers, de nos écoles, de nos communautés et de l'église. » En 2019, l'Église unie du Christ a adopté sa résolution d'observer le Dimanche de la Rupture du silence (Break The Silence Sunday) le quatrième dimanche d'avril, car avril est le mois de la sensibilisation aux agressions sexuelles.

Le Dimanche de la Rupture du silence est une ressource permettant aux églises de soutenir activement les survivants de la violence sexuelle, en particulier dans le contexte du culte.

L'objectif est triple : aider les congrégations à prendre conscience de la réalité et de l'ampleur du problème de la violence sexuelle ; créer des communautés où les survivants peuvent partager leur histoire et être accueillis avec espoir et amour ; et amener les congrégations à s'engager à réfléchir, dans la prière, aux moyens de soutenir les survivants et de militer pour le changement dans leurs communautés et dans le monde.

En nous appuyant sur le travail de la résolution 1994-A049 - Encourager les ministères qui répondent à la violence contre les femmes, et d'autres résolutions, ainsi que sur la Liturgie de l'écoute de la CG79, nous pouvons embrasser le Dimanche de la Rupture du silence, et nous joindre à d'autres personnes ayant des convictions religieuses dans le monde entier pour agir afin de mettre fin à la violence incessante.

Statistiques de RAINN ([Rape, Abuse & Incest National Network](#))

- Toutes les 68 secondes, un autre Américain est victime d'une agression sexuelle.
- Une Américaine sur six a été victime d'une tentative de viol ou d'un viol au cours de sa vie (14,8 % de viol consommé, 2,8 % d'une tentative).
- Environ 3 % des hommes américains - soit 1 sur 33 - ont été victime d'une tentative de viol ou un viol au cours de leur vie.
- De 2009 à 2013, les agences de protection de l'enfance ont corroboré, ou trouvé des preuves solides indiquant que, chaque année, 63 000 enfants ont été victimes d'abus sexuels.
- La majorité des enfants victimes ont entre 12 et 17 ans. Parmi les victimes de moins de 18 ans, 34% des victimes d'agressions sexuelles et de viols ont moins de 12 ans, et 66% des victimes d'agressions sexuelles et de viols ont entre 12 et 17 ans.
- 9 victimes de viol sur 10 sont des femmes.
- La majorité des agressions sexuelles se produisent au domicile de la victime ou à proximité.
- 48% des victimes dormaient ou effectuaient une autre activité à la maison lorsque le l'acte délictueux a été commise.
- 29 % se déplaçaient pour se rendre au travail ou à l'école, ou pour faire des achats ou des courses.
- 12% travaillaient
- 7% étaient scolarisés
- 5% faisaient une activité inconnue ou autre